



Finale **ANCENIS** 2018
Coupe de France des Slaloms

FFSAI
COUPE DE FRANCE **SLALOMS**

FINALE 2018 de la Coupe de France des Slaloms - ANCENIS



VENDREDI 7 AU DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018



ASA Nantes Atlantique
42, rue des Hauts Pavés
44000 Nantes
E-mail : asanantes@orange.fr

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

- ART. 1p - Organisation de la course
- ART. 2p - Assurance
- ART. 3p - Concurrents et pilotes
- ART. 4p - Voitures et équipements
- ART. 5p - Publicités
- ART. 6p - Sites et infrastructures
- ART. 7p - Déroulement de l'épreuve
- ART. 8p - Pénalités
- ART. 9p - Classements
- ART. 10p - Prix

L'Association Sportive Automobile Nantes Atlantique organise du vendredi 6 au dimanche 9 septembre 2018 un slalom poursuite automobile régional sur le circuit Roger Gaillard à l'Aubinière, 120 rue Morane Saulnier à Ancenis (44150), dénommé : **FINALE 2018 de la Coupe de France des Slaloms - ANCENIS**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne-Pays de la Loire sous le visa n°34 et enregistré à la FFSA sous le visa n°434, en date du 2 juin 2018.

ART. 1p - Organisation de la course

Article 1.1p. Officiels

Responsable Officiels & Commissaires

CUNY François – Licence n° 4513 ASA 1204

Collège des Commissaires Sportifs

Président : TROMAS Jacques - Licence n° 128570 ASA 1202
TATIN Jean-Michel - Licence n° 6575 ASA 1201
DAMS Christian - Licence n° 2498 ASA 1201

Direction de Course

Directeur de course :
MINEUR Jean Louis - Licence n°29169 ASA 1209
Directeurs de Course Adjoints :
ORTIZ Christophe - Licence n°49986 ASA 1205
DRONNEAU Philippe - Licence n°148449 ASA 1202

Chargé des relations avec les concurrents

PECHON-ROSSEL Jean-Jacques - Licence n° 2527 ASA 1201
GIANOLIO Gabriel - Licence n° 7760 ASA 1202
MARTINEAU Marine - Licence n°210441 ASA 1210

Commissaires Techniques

Responsable : RETO Jérôme - Licence n°204310 ASA 1206 (A)
MEVEL André - Licence n°186089 ASA 1210 (A)
GOURDON Luc - Licence n°163936 ASA 1202 (B)
BOISSAY Pascal - Licence n° 8464 ASA 1201 (C)
HOUSSIN Bernard - Licence n° 9141 ASA 1201 (C)
Responsable balance/pesées :
MENORET Sylvain - Licence n° 8845 ASA 1507 (B)

Chronomètres/Informatique

RENAULT Florent - Licence n°34875 ASA 1609
VEZIE François - Licence n°205770 ASA 1201

Médecin

ASUR Médicalisation avec BLOND David (RPPS n°10002673662) et COCA Iulian (RPPS n°10100322451)

Responsable Commissaires de Piste

GUILLOIN Daniel - Licence n°181021 ASA 1264

Commissaires de piste

D.Andre, L. Bellaudeau, C. Boisseau, R. Bouyer, D. et S. Debray, A. Dugast, G. Durand, G. Giquel, S. Gouiller, P. Grondin, M. et P. Haspot, Y. Hervé, E. Jobard, M. Lecoq, M. Lefevre, J. Le Riguer, B. Nicolaizeau, C. Prezeau, A.Tablier, J-Y Tinière
Tous les commissaires de piste sur le parcours sont désignés juges de fait.

Speaker : Joël Micheau

Article 1.2p. Horaires

Clôture des engagements : vendredi 31 août 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés : jeudi 6 septembre 2018

Vérifications administratives sur le circuit de karting :

vendredi 7 septembre 10h00-12h00 & 13h30-18h00
samedi 8 septembre 8h00-9h00

Vérifications techniques sur le circuit de karting :

vendredi 7 septembre 10h00-12h15 & 13h30-18h15
samedi 8 septembre 8h00-9h15

N° de téléphone pour prévenir en cas de retard : **06 89 97 62 76**

Samedi 8 septembre

8h00 : Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au PC course du circuit
9h00-11h30 : Essais non chronométrés (1 seul par concurrent)
9h45 : Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés
13h15-15h30 : Essais chronométrés (1 seul par concurrent)
A la fin des essais chronométrés : Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course
15h30 : Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course
15h45-18h15 : 1^o manche

Dimanche 9 septembre

9h00-11h30 : 2^e manche
12h45-15h00 : 3^e manche
15h15-17h30 : 4^e manche
18h00 : Remise des prix de la Coupe de France des Slaloms 2018

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Seule une reconnaissance pédestre est autorisée. Affichage des résultats provisoires : ¼ h après la fin de la dernière manche.
La remise des prix se déroulera sur le circuit, sous le chapiteau central.

Article 1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront sur le circuit de karting Roger Gaillard à Ancenis.
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées aux Ets Leroux (Renault-Dacia Ancenis) - Espace 23 Sud - 44150 Ancenis.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.
Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture

ART. 2p - Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D, conformément aux articles R331-30 et A331-32 du Code du sport).

ART. 3p - Concurrents et pilotes

Article 3.1p. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Alexandre Salmon 3 place Francis Guilbaudeau 44830 Bouaye contact : 06 89 97 62 76 ou diabloipac@hotmail.fr

Après la fin de la période de qualification (dernières épreuves le dimanche 19 août inclus), chaque Ligue doit centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement/empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

La liste des engagements sera close au plus tard le vendredi 31 août 2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à :

- 120 Euros (avec publicité optionnelle de l'organisateur)
- 240 Euros (sans publicité optionnelle de l'organisateur)

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation par chèque, à l'ordre de l'ASA NANTES ATLANTIQUE).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, le concurrent devra le notifier par mail ou courrier au moins 24h avant le début de l'épreuve, soit le jeudi 6 septembre 2018 à 10h00.

N° de téléphone pour prévenir en cas de forfait : **06 89 97 62 76**

Tout forfait intervenant moins de 24h avant le début de l'épreuve entraînera la restitution des frais d'engagements diminués des frais d'assurance (30 €).

ART. 4p - Voitures et équipements

Article 4.1p. Voitures admises

Le nombre maximum des concurrents admis à la Finale 2018 de la Coupe de France des slaloms, après la clôture des qualifications au 19 août 2018, est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (voir tableau des voitures admises).
 Une même voiture pourra être conduite successivement par deux pilotes.
 Un conducteur ne pourra utiliser en course deux voitures différentes.

Article 4.2p. Carburant-Pneumatiques-Equipements

Voir règlement standard des slaloms

Article 4.2.7p. Echappement

Voir règlement standard des slaloms.

Des contrôles de sonomètre seront effectués avant et pendant l'épreuve.

Article 4.3p. Numéros de course

Voir règlement standard des slaloms.

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ART. 5p - Publicités

Voir réglementation générale des slaloms et courses de côte.

- Publicité obligatoire : MICHELIN

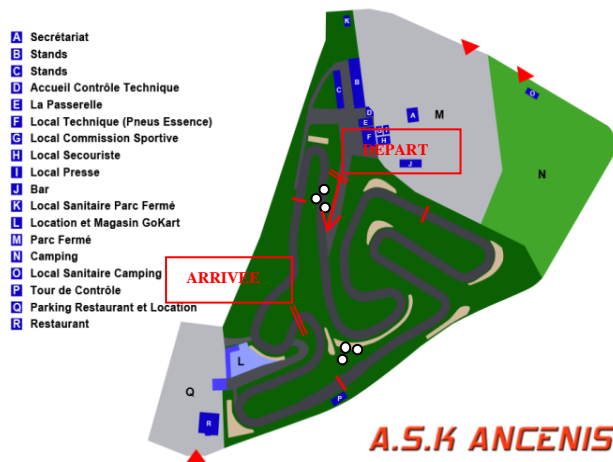
- Publicité optionnelle : précisée par additif au début de l'épreuve

ART. 6p - Sites et infrastructures

Article 6.1p. Parcours

Le slalom poursuite FINALE 2018 de la Coupe de France des Slaloms ANCENIS a pour longueur 2000 mètres (soit 1 tour 3/4).

CIRCUIT ROGER GAILLARD



A.S.K ANCENIS

La course se déroulera en 4 manches.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre décroissant des numéros, conformément à l'article 7.3 du règlement standard des slaloms.

Article 6.4 p Signalisation

Voir règlement standard des slaloms

Article 6.5p. Parc concurrents

Le parc concurrent sera situé dans le paddock du circuit de karting Roger Gaillard à Ancenis.

Une file de départ sera matérialisée dans le parc concurrent, suivie d'une pré-grille jusqu'à la ligne de départ.

Article 6.6p. Parc fermé final

Le parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sera situé sur le paddock du circuit de karting Roger Gaillard avec les voitures des concurrents rangées à leurs emplacements.

Article 6.7p. Tableaux d'affichage

Le tableau d'affichage officiel sera placé à proximité du bâtiment des vérifications administratives, dans le parc concurrent, pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence

Pendant toute la manifestation, une permanence se tiendra dans le PC course du circuit de karting Roger Gaillard.

Tél : 02 40 96 00 22

Centre de secours : CH Ancenis

ART. 7p - Déroulement de l'épreuve

Article 7.1p. Essais

Conforme au règlement standard des slaloms

Article 7.2p. Briefing

Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.

Article 7.3p. Course

Conforme au règlement standard des slaloms.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop avant de rentrer dans le parc concurrent.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ART. 8p - Pénalités

Renversement ou déplacement de quille ou élément de chicane = pénalité de 2 secondes.

Renversement ou déplacement des quilles d'arrivée au point stop = pénalité de 5 secondes.

Portes manquées ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour le pilote.

Non-respect de l'ordre des départs = pénalité de 5 secondes.

ART. 9p - Classements

Le classement sera établi sur le cumul des 2 meilleures manches. Les éventuelles pénalisations de la manche retenue seront additionnées.

En cas d'ex-aequo, le meilleur des autres temps (3^e puis 4^e manche si besoin), sera pris en compte pour départager les concurrents ex-aequo au cumul des 2 meilleurs manches.

Les classements provisoires seront affichés ¼ h après la fin de la dernière manche au tableau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

1 classement général

1 classement pour chacun des groupes définis à l'article 4.1 du règlement standard

1 classement général féminin

1 classement général jeune (moins de 25 ans)

1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ART. 10p - Prix

Article 10.2p. Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Groupe	Classes
1 ^e	150 €	100 €
2 ^e	100 € si + 5 partants	50 € si + 3 partants
3 ^e	50 € si + 8 partants	20 € si + 6 partants

Classements Féminin & Jeune

1 ^e	150 €
----------------	-------

Les prix sont cumulables.

Article 10.3p. Coupes

La répartition des coupes se fera de la façon suivante :

Classement	Trophées
Groupes	Au 1 ^e de chaque groupe
Féminin	Au 1 ^e de chaque groupe
Jeunes (-25 ans)	Au 1 ^e de chaque groupe
Classes	Au 1 ^e de chaque classe

Les commissaires tirés au sort seront également récompensés.

Article 10.5p. Remise des prix et coupes

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau au milieu du parc concurrents, au sein du circuit de karting Roger Gaillard. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits aux primes.